



Cfdt:

LCL
GPSE



BRÈVES DU CSE

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

SEPTEMBRE 2025



Virginie
NOIROT
06 24 57 01 47



Guy
TRICONE
06 64 76 01 63



Angélique
RAULT
06 16 26 38 45



Éric
HIPPOLYTE
06 50 81 72 71



Véronique
DONNADIEU
06 83 33 13 10



Véronique
FAURE
06 98 90 19 25



Julien
RAISON-FITTE
06 60 61 97 65



Isabelle
MARISCAL
06 07 73 05 75



Nordine
BENCHAMMA
06 09 74 26 99



Sophie
GUTTIN
07 63 40 06 15

DURÉE DU TRAVAIL - ALTERNANTS

Vos élus et mandatés **CFDT** ont alerté à de nombreuses reprises la direction, depuis plus d'1an en CSE GPSE et en CSE Central, sur la problématique de jours de congés de nos collègues en alternance dont le rythme de travail est : **école du lundi au vendredi et en poste en agence du mardi au samedi.**

Chez LCL , « la durée du travail » est régie par un accord portant le même nom, conclu entre la direction et les représentants du personnel, dont l'article 4.1 précise « Les salariés bénéficient d'un repos hebdomadaire de deux jours entiers, **fixes et consécutifs**, incluant le dimanche. (...) »

La direction dit avoir mis une solution en place, faisant signer à l'alternant une DAC spécifique alternants, par laquelle il accepte de travailler le samedi suivant la semaine de formation (soit 6 jours consécutifs) et être en week-end une fois le samedi/dimanche et la semaine suivante le dimanche/lundi.

Vos **élus CFDT** ont ainsi relevé que la direction modifiait unilatéralement les règles de l'accord et mettait en difficulté nos collègues alternants. Comment pourraient-ils refuser de signer quand c'est demandé si gentiment ! Avec un contrat d'apprentissage à la clef !!

L'article L. 6222-23 *du Code du travail* indique que **l'apprenti bénéficie des dispositions applicables à l'ensemble des salariés...**

Face au refus de la direction d'entendre leurs arguments, vos **élus CFDT** se sont vus contraints d'informer l'inspection du travail et espèrent, en ce début de rentrée scolaire, que la ligne RH applique l'accord qu'elle a signé.

Si vous êtes alternants et vous trouvez dans cette configuration, n'hésitez pas à nous contacter



Badr
NASSOR
07 78 25 43 26



Christine
ROUX
06 07 26 28 21



Gilles
DEHAIS
06 73 85 62 43



Anna
JANIAC
06 84 88 33 36

RISQUE PSYCHOSOCIAUX

Vous subissez ou vous êtes témoins de harcèlement (moral ou sexuel) ou de violence au travail.

Nous vous invitons à contacter un représentant **CFDT** avant tout envoi d'alerte à la direction.

A défaut, vous prenez le risque, lors de la mise en place de l'enquête par la direction, de vous retrouver seul(e) face à deux représentants de la direction.

MISE A PIED :

C'est un évènement qui bouleverse toute une équipe, on voit son ou sa collègue prendre ses affaires et quitter l'agence, le service, sans au revoir, sans regard, comme un coupable, avant même que lumière soit faite sur l'incident qui provoque cette mise à pied.

Si vous ne voulez pas vivre ce genre de mésaventure.

Restez attentifs aux process, réalisez vos formatans scrupuleusement.

Un doute ? ... Une instruction inhabituelle de votre manager, d'un collègue ?

Vérifiez les process dans **LCTOUT**.

Vous avez des questions ou souhaitez porter à notre connaissances des informations sur votre quotidien.

Contactez vos élus **CFDT**

ALLOCATION ACHAT DE LIVRES

C'est la rentrée scolaire. Il n'est pas trop tard,

Pour saisir votre demande d'allocation achat de livres sur MyselfRH.

Vous pouvez encore le faire jusqu'au 12/11/2025

CONFORMITÉ :

ATTENTION

VALIDATION VIA VDOC DU JUSTIFICATIF DE DOMICILE

L'utilisation de VDOC ne peut se faire que sur les documents intégrant le

« **QR Code ET avec la mention 2D -DOC** »

Si cette mention n'apparaît pas une étude manuelle du document doit être entreprise



QUEL EST LE RÔLE D'UN ÉLU CFDT AU CSE :

Défendre l'emploi et les conditions de travail des salariés, veiller à la préservation de leur santé et de leur sécurité, s'assurer du respect du droit du travail.

Interlocuteurs privilégiés de la ligne RH, ils vous accompagnent en cas de questions, de problématiques ou de blocages.

Ils étudient les projets de la direction et lui font des propositions d'améliorations qui tiennent compte de vos besoins et de votre organisation de travail réelle.

Pour mieux comprendre notre rôle et prendre connaissance des interventions de vos élus, notamment ceux de **la CFDT** nous vous invitons à lire les PV de CSE, à retrouver sur l'application du CSE

CONGÉS :

Les congés d'hivers de l'unité (du 1^{er} novembre au 30 avril) doivent être affichés au 15 Octobre. Vos représentants sont à votre disposition en cas de problématique.



VOS ÉLUS CFDT :

Section CFDT LCL GPSE : 2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF ou Immeuble Garonne A, BC 401-23

Tél : 01 42 95 04 13

Secrétaire Section : Guy TRICONE Tél 06 64 76 01 63 , guytricone.cfdt@gmail.com